

Lauréat.e.s des concours de contrôleur.euse.s stagiaires

la Direction générale change les règles à quelques jours de l'ouverture de la campagne de rédaction des demandes de 1^{ère} affectation.

DU JAMAIS VU !

Nous avons appris dans un message adressé par le bureau RH dialogue social, en date du 14 juin, que les contrôleurs stagiaires devraient rédiger leur demande de 1^{ère} affectation dans l'application MOUV-RH et selon les modalités présentées lors du Groupe de Travail sur les « Lignes Directrices de Gestion (LDG) du 3 novembre 2021 ».

Depuis plusieurs années, notre administration s'est engagée à promouvoir l'égalité femme/homme.

Dans ce contexte, comment comprendre que les situations de priorité pour rapprochement de concubin, des enfants confiés à la garde de l'ex conjoint, ou d'un soutien de famille pour apporter une aide pour élever leur enfant en cas de séparation soient purement et simplement supprimées.

Nous le savons tous : ces priorités concernaient majoritairement des femmes !

Les futur.e.s collègues qui pouvaient se prévaloir d'une situation prioritaire au vu des anciennes règles s'en voient aujourd'hui refuser le bénéfice. On peut raisonnablement penser que des concurrents n'auraient pas passé le concours si ils l'avaient su.

Ce changement d'outil informatique et de règles d'affectations intervient au dernier moment sans avoir pris la peine de réunir les instances de dialogue social. Jamais la direction générale des finances publiques n'avait agi de la sorte !! Elle avait toujours appliqué les mêmes règles aux titulaires et aux stagiaires au titre d'une même année de gestion. Elle avait toujours présenté et discuté les changements de règle d'affectation avec les représentants des personnels...

Enfin, la mise en place des nouvelles règles d'affectation à déjà été reporté deux fois. La cause : l'applicatif MOUV RH ne répondait pas au cahier des charges et ne permettait pas de confectionner un mouvement de manière fiable.

Aujourd'hui, ce sont les plus de 1500 lauréats des concours de catégorie B qui vont servir de test grandeur nature à la validation de MOUV RH.

C'est prendre le risque d'erreurs et d'affectations fantaisistes, dans un contexte où le contrôle du bon déroulement des mouvements par les représentants des personnels en Commissions Administratives Paritaires Nationale a été supprimé en 2019.

La CGT Finances Publiques condamne ce passage en force de la direction générale des finances publiques! Elle exige que l'administration maintienne les règles de priorité appliquées jusqu'à présent.